

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

D2101 AFP et stage 2.1 : appliquer des dispositifs conçus en			
Ancien Code	PEDE2B11AFPS1	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/M/Z/B/Z/M/C/B/C/M/Z/B/ Z/M/C/B/C/M/Z/B/Z/M/C/ EDB2110		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	180 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Lucrezia DI LEO (dileol@helha.be) Djamila SI-LARBI (silarbid@helha.be) Geoffrey DELCROIX (delcroixg@helha.be) Raphaël VANTOMME (vantommer@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Mons Clémence PIRET (piretc@helha.be) Fabian BOSMAN (bosmanf@helha.be) Tom CALLENS (callenst@helha.be) Anne-Catherine CANARD (canardac@helha.be) Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) Emmanuel DRUART (druarte@helha.be) Olivier HERBIN (herbino@helha.be) Valérie WATTELET (watteletv@helha.be)</p> <p>HELHa Gosselies Dominique ROSAR (rosard@helha.be) Fabian BOSMAN (bosmanf@helha.be) Cécile DUPONT (dupontc@helha.be) Yannick GRASSEELS (grasseelsy@helha.be) Sylvie JANCART (jancarts@helha.be) Camille TONELLI (tonellic@helha.be)</p> <p>HELHa Leuze-en-Hainaut Céline DEPREZ (deprezc@helha.be) Marie-Pierre DERIDDER (deriddermp@helha.be) Stéphanie PIRARD (pirards@helha.be) Natacha VAN MERHAEGHE (vanmerhaeghen@helha.be) Lily DESMONS (desmonsli@helha.be) Baptiste CUVELIER (cuvelierba@helha.be) Claire LIBERT (libertc@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les ateliers de formation professionnelle (AFP) sont des moments importants dans la formation, car ils sont axés sur la pratique professionnelle.

Les activités et les dispositifs proposés par les formateurs de la Haute Ecole seront directement adaptés et appliqués lors du stage de novembre en P3 - P4.

L'analyse à posteriori des dispositifs mis en œuvre sera aussi visée.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR INSTITUTIONNEL, SOCIAL ET CULTUREL

Sous Compétence 1.1 Agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale

- 1.1.1 Agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale

Sous Compétence 1.2 Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

- 1.2.1 Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

Sous Compétence 1.3 Analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :

- 1.3.1 s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;

- 1.3.2 faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection

Sous Compétence 1.4 Maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel

- 1.4.1 Maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel

Compétence 3 LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE

Sous Compétence 3.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

- 3.1.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

Sous Compétence 3.2 Maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

- 3.2.1 Maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

Sous Compétence 3.3 Maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;

- 3.3.1 Maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
- 3.5.1 Sous Compétence 3.5 Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :

- 3.5.1 la conception et la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;

- 3.5.2 la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;

- 3.5.3 la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation ; cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;

- 3.5.4 la conception et la mise en œuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échoue, de leurs besoins spécifiques et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;

- 3.5.5 la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires ;

Sous Compétence 3.8 Créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;

- 3.8.1 Créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur

entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;
Sous Compétence 3.9 Gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;

- 3.9.1 Gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;

Compétence 4 **LES COMPÉTENCES DU PRATICIEN RÉFLEXIF**

Sous Compétence 4.2 Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en oeuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.

- 4.2.1 Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en oeuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.

Sous Compétence 4.3 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

- 4.3.1 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, les étudiants seront capables de :

1. Mettre en œuvre des dispositifs élaborés notamment en AFP et/ou dans les unités d'enseignement en les adaptant aux spécificités du public (en concertation avec le maître de stage et les professeurs de la Haute Ecole).
2. Analyser ses pratiques, notamment en référence aux cadres enseignés lors des séminaires.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDE2B11AFPS1A AFP 2.1 : appliquer des dispositifs conçus en collaboration	120 h / 4 C
PEDE2B11AFPS1B Stage 2.1 : appliquer des dispositifs conçus en collaboratio	60 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDE2B11AFPS1A AFP 2.1 : appliquer des dispositifs conçus en collaboration	40
PEDE2B11AFPS1B Stage 2.1 : appliquer des dispositifs conçus en collaboratio	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

AFP: 48 h en présentiel (16 PSP/ 16 MFP/ 16 Didactiques)

Séminaire: 16 heures données par le psychopédagogue ou référent de stage.

STAGE: 2 semaines dont entre 16 et 20 périodes co-construites avec les didacticiens, le MFP, le psychopédagogue et MDS.

Les AFP et les séminaires sont des supports aux stages. Ils ne sont pas évalués pour eux-mêmes.

Toutefois, la présence aux AFP et séminaires est obligatoire. Toute absence doit être justifiée auprès du professeur responsable. L'absence de l'étudiant ou son manque d'implication peut avoir des conséquences sur la réalisation du stage.

L'évaluation de l'unité 2101 est réalisée sur base d'un bilan pluriel de compétences élaboré à partir du référentiel de formation. L'évaluation certificative de l'unité est établie par le jury des professeurs de la Haute Ecole. La non-acquisition d'une seule compétence du référentiel peut amener le jury à mettre l'étudiant en échec, celui-ci se verra attribuer une cote inférieure à 10/20.

Dans certains cas, le stage peut être réorganisé une seconde fois en fin de Q1, dans des conditions et selon des modalités qui seront précisées par écrit.

5. Cohérence pédagogique

Les ateliers de formation professionnels et les séminaires ont pour finalité d'enrichir la boîte à outils pédagogiques et didactiques des étudiants. Ces outils seront appliqués et adaptés directement lors du stage au cycle 3.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52

Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AFP 2.1 : appliquer des dispositifs conçus en collaboration			
Ancien Code	14_PEDE2B11AFPS1A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEDB2111		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Clémence PIRET (piretc@helha.be) Clémence PIRET (piretc@helha.be) Fabian BOSMAN (bosmanf@helha.be) Tom CALLENS (callenst@helha.be) Anne-Catherine CANARD (canardac@helha.be) Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) Emmanuel DRUART (druarte@helha.be) Olivier HERBIN (herbino@helha.be) Valérie WATTELET (watteletv@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité a pour intention de permettre aux étudiants d'appliquer et d'adapter en P3-P4 des dispositifs vus en formation avec l'aide du MDS et des formateurs. L'analyse à posteriori des dispositifs mis en œuvre sera aussi visée.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, les étudiants seront capables de :

- Mettre en œuvre des dispositifs élaborés notamment en AFP et/ou dans les unités d'enseignement en les adaptant aux spécificités du public (en concertation avec le maître de stage et les professeurs HE).
- Analyser ses pratiques, notamment en référence aux cadres enseignés lors des séminaires.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les ateliers de formation professionnelle nécessitent plusieurs intervenants:

- Le MFP (maître de formation pratique)
- Les didacticiens (les professeurs des disciplines)
- Le psychopédagogue.

Leurs interventions sont complémentaires.

Le contenu des AFP est axé sur le stage du mois de novembre au cycle 3.

Les activités des différents AFP seront articulées autour de la conception, de l'organisation, de l'expérimentation et de l'évaluation de séquences d'apprentissage.

L'objectif de l'ensemble de ces activités est de fournir à l'étudiant des outils, des démarches méthodologiques et didactiques qu'ils appliqueront, transfereront en stage.

Démarches d'apprentissage

Les leçons sont testées lors des AFP et cours didactiques et seront choisies en collaboration avec le MDS.

Les leçons sont préparées en collaboration avec le MDS et/ou les formateurs en HE mais restent sous la responsabilité de l'étudiant.

L'accompagnement du stage est assuré par le MDS, les formateurs via les AFP, les séminaires, le coaching individuel.

Dispositifs d'aide à la réussite

Temps de rédaction de la préparation sous la supervision des formateurs.

Feedback individuel/groupe/collectif sur les préparations.

Coaching avant et après le stage

Sources et références

Les référentiels de la FWB et les programmes du SeGEC.

Décret définissant la formation initiale des enseignants.(2019). Nouveau référentiel de compétence. (Article 5) https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/46261_009.pdf

Tremblay, P. (2015a). Le coenseignement : condition suffisante de différenciation pédagogique ? *Revue Formation et profession*. 23(3), 33-44.

FWB. (2020). Le co-enseignement et la co-intervention pédagogique. Deux modes de collaboration pour la différenciation. https://www.e-classe.be/api/v1/resource/contents/eclasse4246_61b0b474b9ac0.pdf

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les documents de stage (carnet de stage, contrat de stage, grille d'évaluation, ...) se trouvent sur Connected, ainsi que les supports des AFP et séminaires.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation se base sur un bilan de compétences, élaboré à partir du référentiel de formation et reprenant :

- le rapport du MDS
- Le rapport d'une visite assurée par un formateur de la HE
- La présence des documents d'observation, de co-enseignement et d'enseignement
- La présence de l'analyse réflexive quotidienne et en fin de stage se basant sur les leçons enseignées.

Les AFP et séminaires sont des supports aux stages. Ils ne sont pas évalués pour eux-mêmes.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Toutes les activités d'apprentissage de l'UE AFP / stage sont obligatoires.

L'absence à l'une ou l'autre activité entraînera la note spéciale PP (pas présenté) à l'ensemble de l'UE.

En cas de motif légitime, l'étudiant est tenu de faire parvenir un certificat médical ou un justificatif dans les deux jours ouvrables qui suivent son premier jour d'absence. En dehors des absences couvertes par un certificat médical pour maladie, la légitimité de l'absence est jugée par la Direction aux enseignements.

Toute absence durant des activités pratiques (stages actifs, laboratoires, etc.) oblige l'étudiant à effectuer des prestations supplémentaires de récupération à la condition que l'organisation de celles-ci soit possible.

Leur nombre et les dispositions à prendre sont déterminés par la Direction aux enseignements et les enseignants concernés.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52

Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage 2.1 : appliquer des dispositifs conçus en collaboratio			
Ancien Code	14_PED2B11AFPS1B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEDB2112		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Clémence PIRET (piretc@helha.be) Clémence PIRET (piretc@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité a pour intention de permettre aux étudiants d'appliquer et d'adapter en P3-P4 des dispositifs vus en formation avec l'aide du MDS et des formateurs. L'analyse à posteriori des dispositifs mis en œuvre sera aussi visée. Lors de ce stage, une attention particulière est accordée au FLSCo.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, les étudiants seront capables de :

- Mettre en œuvre des dispositifs élaborés notamment en AFP et/ou dans les unités d'enseignement en les adaptant aux spécificités du public (en concertation avec le maître de stage et les professeurs HE).
- Analyser ses pratiques, notamment en référence aux cadres enseignés lors des séminaires.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'étudiant se rend durant 2 semaines dans une classe primaire pour :

- enseigner et participer activement à l'ensemble des tâches liées à la profession, en collaboration avec son MDS;
- effectuer un retour critique sur sa pratique en se basant sur les outils reçus notamment au séminaire d'analyse de pratiques.

Concrètement, l'étudiant se rendra préalablement durant 2 journées avant le stage actif pour observer l'organisation de la classe et les gestes professionnels de son MDS.

Ensuite, durant le stage actif, l'étudiant, en concertation avec le MDS, organisera les 2 semaines selon 3 temps : 12 périodes d'observations, 12 périodes de co-enseignement et 18 (max 20) périodes d'enseignement.

Une période équivaut à 50 minutes.

Démarches d'apprentissage

Les leçons sont testées lors des AFP et cours didactiques et seront choisies en collaboration avec le MDS.

Les leçons sont préparées en collaboration avec le MDS et/ou les formateurs en HE mais restent sous la responsabilité de l'étudiant.

L'accompagnement du stage est assuré par le MDS, les formateurs via les AFP, les séminaires d'analyse de pratiques, le coaching individuel.

Dispositifs d'aide à la réussite

Entretien par groupe et individuel lors du coaching.

Supervision de la farde par un pair et par le coach.

Sources et références

Les référentiels de la FWB et les programmes du SeGEC.

Décret définissant la formation initiale des enseignants.(2019). Nouveau référentiel de compétence. (Article 5)
https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/46261_009.pdf

Tremblay, P. (2015a). Le coenseignement : condition suffisante de différenciation pédagogique ? Revue Formation et profession. 23(3), 33-44.

FWB. (2020). Le co-enseignement et la co-intervention pédagogique. Deux modes de collaboration pour la différenciation. https://www.e-classe.be/api/v1/resource/contents/eclasse4246_61b0b474b9ac0.pdf

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les documents de stage (carnet de stage, contrat de stage, grille d'évaluation, ...) se trouvent sur Connected, ainsi que les supports des AFP.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation se base sur un bilan de compétences, élaboré à partir du référentiel de formation et reprenant :

- le rapport du MDS
- Le rapport d'une visite assurée par un formateur de la HE
- La présence des documents d'observation, de co-enseignement et d'enseignement
- La présence de l'analyse réflexive quotidienne et en fin de stage se basant sur les leçons enseignées.

Les AFP et séminaires sont des supports aux stages. Ils ne sont pas évalués pour eux-mêmes.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Conformément à l'article 76 du RGE

Toutes les activités d'apprentissage de l'UE AFP / stage sont obligatoires.

L'absence à l'une ou l'autre activité entraînera la note spéciale PP (pas présenté) à l'ensemble de l'UE.

En cas de motif légitime, l'étudiant est tenu de faire parvenir un certificat médical ou un justificatif dans les deux jours ouvrables qui suivent son premier jour d'absence. En dehors des absences couvertes par un certificat médical pour maladie, la légitimité de l'absence est jugée par la Direction aux enseignements.

Toute absence durant des activités pratiques (stages actifs, laboratoires, etc.) oblige l'étudiant à effectuer des prestations supplémentaires de récupération à la condition que l'organisation de celles-ci soit possible.

Leur nombre et les dispositions à prendre sont déterminés par la Direction aux enseignements et les enseignants concernés.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).